

L'ÉCONOMIE TUNISIENNE FACE A SES DEFIS DE LA FIN DU SIECLE

I. INTRODUCTION

Au lendemain de l'indépendance, les autorités nationales ont opté en Tunisie pour un schéma de développement centralisé et bureaucratique.

Plusieurs raisons étaient derrière un tel choix, d'abord la faiblesse de l'appareil de production national, la faiblesse de l'épargne privée, le manque de cadres de haut niveau, ensuite la conviction que le développement économique et social est une affaire beaucoup trop importante pour pouvoir être laissée entre les mains du secteur privé et enfin l'idéologie dominante à l'échelle planétaire : affranchissement des peuples, développement auto-centré ...

Cette expérience va de 1956 à 1969. Ses résultats sont contrastés.

Si sur le plan économique l'échec est indiscutable, sur le plan social plusieurs réalisations sont tout autant reconnues :

- î Le code du statut personnel est considéré aujourd'hui encore comme la réalisation la plus remarquable de la Tunisie contemporaine,
- î Plus de tiers du budget de l'Etat est réservé aux dépenses du secteur social : santé, éducation et alphabétisation essentiellement.
- î En matière d'investissement un effort particulier est réservé aux infrastructures, à l'agriculture et à la mise en œuvre de grandes unités industrielles.

La deuxième décennie de développement opte résolument pour l'encouragement du secteur privé.

Elle coïncide avec une triple rente financière :

- À la rente pétrolière résultant de l'augmentation substantielle des prix du pétrole et des matières premières en 1973,
- À la rente touristique et
- À la rente des revenus des travailleurs émigrés.

Cette aisance financière a permis d'assurer plusieurs réalisations économiques et sociales : le taux de croissance moyen de l'économie sur la période atteint 6,8 % l'an, le nombre d'emplois créés est le triple de celui réalisé pendant la décennie précédente et le revenu par tête d'habitant augmente de près de 50 % en termes

réels.

Le schéma de développement de cette décennie est basé essentiellement sur la substitution aux importations et la protection du marché intérieur, ce qui ne permet ni une exploitation optimale des ressources disponibles, ni une amélioration de la productivité nationale.

Le retournement de la conjoncture mondiale au début des années 1980 démontre les limites d'un tel schéma de développement.

Le contre-choc pétrolier et la fermeture des pays d'accueil traditionnel de la main d'œuvre émigrée réduisent très sensiblement les ressources disponibles et mettent en relief la nécessité d'une rationalisation immédiate de l'utilisation de ces ressources devenues soudain rares et chères et la préparation de l'économie nationale à l'ère post-pétrolière.

Le début des années 1980 ne tient pas pour autant compte de ces contraintes extérieures.

Les pouvoirs publics continuent à avoir en matière de gestion économique et financière les mêmes comportements hérités des années d'aisance financière.

L'investissement est maintenu à un niveau très élevé : de l'ordre de 30 % du produit intérieur brut sans grande considération à la rentabilité économique et financière des projets réalisés.

Le rythme de croissance de la consommation reste supérieur à celui du PIB.

Les augmentations de salaires consenties par le gouvernement en 1981 et 1982 sont sans rapport avec les gains de productivité de l'économie nationale.

Tout cela ne peut être financé que par la création monétaire : planche à billets et le recours à l'endettement public.

On assiste ainsi pour la première fois de l'histoire de la Tunisie contemporaine à recours massif à l'emprunt auprès de banques commerciales étrangères.

Le coût de ces emprunts est élevé, leur durée de remboursement est courte et ils sont surtout utilisés pour combler le déficit courant de la balance des paiements.

Ils contribuent donc grandement à accroître les déséquilibres globaux de l'économie et hypothèquent son avenir.

Le déficit courant de la balance des paiements atteint la moyenne de 8,6 % du PNB au cours de la période 82-85.

Le taux du service de la dette passe pendant la même période de 14 % à 28 % des produits d'exportation des biens et services.

Dans la même période le niveau de l'inflation atteint en moyenne le taux de 9,4 % l'an.

De toute évidence l'économie tunisienne vivait au-dessus de ses moyens : la consommation progressait plus vite que la production et les ressources utilisées n'avaient qu'une très faible rentabilité, en tout cas insuffisante pour assurer le service de la dette.

Fini le temps d'une manne extérieure capable de masquer les incohérences de la politique économique.

II. LE PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Face à ces déséquilibres les autorités tunisiennes entreprennent à partir de 1986 avec l'accord, l'assistance et le soutien de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, un large programme de réformes structurelles pour restaurer les équilibres globaux macro-économiques, accroître l'efficacité et la compétitivité de l'économie nationale et atténuer les tensions inflationnistes.

L'analyse sous-jacente à la mise en œuvre de ce programme est simple :

Pour faire face aux déséquilibre macro-économiques : endettement extérieur, déficit de la balance commerciale et de la balance des paiements, l'économie tunisienne doit accroître ses rentrées de devises.

Celles-ci ne pourraient se faire qu'à travers une augmentation des exportations ou un accroissement de l'investissement direct étranger.

L'augmentation de l'exportation suppose une plus grande compétitivité des produits tunisiens.

Pour être compétitifs ceux là doivent être en mesure d'affronter la concurrence étrangère tant en matière de prix que de qualité sur les marchés extérieurs mais également et d'abord sur leur propre marché.

Cette recherche de compétitivité passe donc par :

- À une dévaluation conséquente du dinar, de manière à ce que sa valeur faciale corresponde à sa valeur réelle en termes de pouvoir d'achat et de monnaie d'échange,
- À l'ouverture du marché local et la libéralisation du système de commerce et de paiement de manière à exposer beaucoup plus l'économie tunisienne aux prix mondiaux et à la concurrence étrangère.

Ce programme d'ajustement structurel intégrait d'autres composantes devant toutes contribuer à libéraliser l'économie et à libérer l'initiative privée jusque là bridée par un interventionnisme historique de l'Etat tunisien et une taille démesurée du secteur public de production.

Ces réformes ont touché des domaines sensibles et en particulier :

- ∂ La libéralisation de l'investissement et l'élimination des procédures d'agrément préalable ainsi que la révision dans le sens de la simplification et de l'encouragement de l'investissement étranger des divers codes d'investissement.
- ∑ La libéralisation progressive des prix au stade de la production et de la distribution.
En 1985, 95 % des prix à la production étaient soumis à des contrôles. fin 1991, ce taux est tombé à 18 %, soit une libération de 82 % des prix à la production des biens manufacturés.
Au stade de la distribution, à fin 1991 les contrôles administratifs ont été levés pour 58 % des marges commerciales, contre moins de 10 % au début de 1989.
- La libéralisation progressive des importations et la levée des restrictions quantitatives : moins rapide à démarrer, étant donné d'une part ses conséquences sur une industrie tunisienne encore fragile, mais également les tensions sur la balance des paiements engendrées par deux années de sécheresse consécutives 88-89 suivies de la guerre du golfe et de la récession mondiale qui l'accompagne, cette réforme a atteint aujourd'hui un niveau de réalisation appréciable, ainsi la proportion des importations concernées par la libéralisation est passée de 53 % en 1988 à 74 % fin 1991 atteignant 85 % en mai 1992.
Cette libéralisation a concerné en priorité l'environnement des entreprises et opérateurs économiques : matières premières, produits semi-finis biens d'équipement mais également une large part des biens de consommation.
- π La réduction des droits de douane à l'importation :
Cette baisse a été particulièrement rapide puisque le taux maximum a été ramené de 235 à 41 %, le taux moyen tombant de 36 % à 27 % dès 1988.
L'objectif au niveau de cette mesure est d'atteindre à l'horizon 1994 un taux maximum de protection douanière de 25 %.
- œ La réforme fiscale par l'institution d'une taxe à la valeur ajoutée venant remplacer un système obsolète de taxes cloisonnées induisant des rémanences fiscales préjudiciables à la compétitivité des entreprises et d'un impôt unique sur les revenus des personnes physiques avec un tranche maximale d'imposition plafonnée à 35 % sans commune mesure avec le système antérieur où les tranches d'imposition pouvaient atteindre un niveau marginal de 80 % incitant ainsi très fortement les contribuables à la fraude fiscale.
- œ Le démarrage de la réforme du système monétaire et financier.
Après un début timide, où l'obligation d'autorisation préalable à laquelle

étaient soumis la plupart des crédits bancaires a été supprimée et les taux créditeurs et débiteurs ont été libérés, de nouvelles mesures particulièrement hardies ont été prises et annoncées par le Chef de l'Etat en décembre 1992 assurant au Dinar tunisien une convertibilité courante au sens de l'article 8 des Statuts du Fonds Monétaire International.

Ainsi, courant 1993 devraient être libérés les paiements relatifs à la gestion des entreprises : acquisition de biens et services à l'étranger, libre disposition d'une part importante (autour de 20 %) de leurs revenus en devises.

Ces mesures viendraient compléter les libéralités déjà accordées en matière d'opérations de capital : libre transfert des revenus des participations étrangères en Tunisie, dividendes, jetons de présence, plus-values de cession ...

Sur le plan des personnes physiques, l'allocation touristique a été largement augmentée passant de 200 à 500 Dinars par an et par personne avec la possibilité de cumul sur deux années consécutives.

Les dépenses de santé et de scolarité à l'étranger ont également été largement augmentées.

- o Le démarrage du programme de désengagement de l'Etat et de privatisation des entreprises publiques : Ces idées qui étaient considérées comme tabou, il y' à à peine moins de dix ans, font aujourd'hui leur chemin.

Rares sont les personnes qui en contestent le bien-fondé économique.

Le déroulement du programme se fait quant même avec beaucoup de prudence.

Aux appréhensions sociales notamment en matière d'incidences sur l'emploi, vient se greffer le manque de zèle des responsables d'entreprises publiques et des fonctionnaires des ministères de tutelle soucieux de préserver leurs prérogatives en termes de contrôle et peut être même d'avantages matériels.

Sur près de 500 entreprises publiques recensées, 95 opérations de privatisation totale ou partielle concernant seulement 35 entreprises avaient été menées à bien à fin 1991.

Le VIII^e Plan de développement économique et social semble toutefois réserver à l'accélération du désengagement de l'Etat une certaine priorité pour les prochaines années, le plus gros des réformes structurelles ayant déjà été largement engagé.

III. PORTEES ET LIMITES DES RESULTATS DU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Sur le plan macro-économique et sans conteste, le Programme d'Ajustement Structurel a largement atteint ses objectifs :

1. Restauration de la compétitivité des entreprises tunisiennes

Les ajustements successifs du taux de change du dinar en 1986-1987 et l'adoption depuis d'une politique de change réaliste se sont traduits par une dépréciation

effective réelle de plus de 50 % du dinar dont près de la moitié au cours des deux seules années 86-87 améliorant ainsi nettement la compétitivité du pays.

Les exportations ont ainsi connu une percée importante sur la période du VII^e plan : 87-91 en évoluant à un rythme élevé atteignant 10,8 % par an en volume, soit le double de l'objectif retenu lors de l'élaboration des prévisions préliminaires du VII^e Plan et qui étaient considérées alors comme ambitieuses.

Cette percée est d'autant plus remarquable qu'elle est le résultat d'une diversification de la base d'exportation par la contribution de nouveaux secteurs et produits à l'effort d'exportation.

2. Maîtrise des poussées inflationnistes

La libéralisation des prix intérieurs, l'augmentation des prix des produits subventionnés et le renchérissement des importations consécutif à la dépréciation du dinar auraient pu aboutir à une forte poussée inflationniste n'eût été la politique restrictive appliquée au niveau monétaire et budgétaire.

Les taux d'intérêt ont été largement augmentés par la banque Centrale. Un effort particulier a été fait pour limiter les taux bonifiés.

Cette politique de l'argent cher conjuguée à une maîtrise de la consommation publique a permis d'orienter les ressources disponibles vers les secteurs productifs les plus performants.

L'inflation s'est certes maintenue à un niveau comparable à celui prévalant avant la mise en œuvre du Plan d'ajustement Structurel (autour de 9 % l'an) mais le risque de dérapage inflationniste a été maîtrisé.

Le retour en 1992 à des conditions économiques normales au-delà des deux années de sécheresse et de conflit du Moyen-Orient a permis de limiter le niveau de l'inflation à 5,5 %.

3. Reprise de la croissance économique

La période 1987-1991 est marquée par une expansion rapide des secteurs agricole et manufacturier.

La croissance économique est en progression. Elle se situe à 4,3 % l'an sur la période, ce qui permet d'améliorer le revenu par tête d'habitant et ce malgré les deux années de sécheresse consécutives 1988-1989 et la forte baisse, provoquée par la crise du Moyen-Orient, de la valeur ajoutée réelle du tourisme.

Plus intéressant encore que la croissance économique globale, est l'évolution de la productivité globale des facteurs de production dans les secteurs non agricoles (paramètre mesurant à la fois le rendement du capital et de la main-d'œuvre).

Ce paramètre enregistre pour la première fois une augmentation moyenne de 2,2 % l'an sur la période 87-91 alors que son évolution a presque toujours été négative tout au long de l'expérience de développement de la Tunisie.

Ceci confirme bien que les réformes entreprises ont contribué à rationaliser la gestion des ressources disponibles et à les orienter vers les secteurs les plus performants de l'économie.

4. Restauration des équilibres extérieurs

Le déficit courant de la balance des paiements, hors dons, qui avait atteint 8 % du PIB en 1986 est ramené à 4,2 % du PIB 1991 et ce malgré la crise du golfe et sa répercussion négative sur la valeur ajoutée du secteur touristique.

Cette réduction du déséquilibre extérieur est due essentiellement à l'excellente performance des exportations hors produits énergétiques qui ont évolué à un rythme annuel moyen de 12,2 % en volume entre 1987 et 1991.

En matière d'endettement extérieur, la Tunisie a adopté au cours de cette la période une politique prudente qui lui a permis de ramener le taux de l'endettement rapporté au PIB de 63 % en 1986 à 55 % en 1991.

Pendant la même période le service de la dette rapporté aux recettes d'exportations de biens et services est ramené de 28 % à 24 %.

Ces performances économiques sont contre-balançées par un certain nombre de limites se situant essentiellement au niveau du coût social de l'ajustement.

S'il est vrai que la Tunisie a su, malgré la modicité de ses moyens, allier développement et justice sociale pendant ses trois premières décennies de développement, il n'en est pas moins vrai que la mise en œuvre du Plan d'Ajustement Structurel a renforcé certaines fragilités de la Tunisie sociale d'aujourd'hui.

Pays le moins nanti du Maghreb en ressources naturelles, la Tunisie a réalisé en trente ans d'indépendance une série de performances remarquables en matière de gestion sociale.

Le niveau de PNB par tête d'habitant est ainsi passé de 260 \$ en 1969 à 1260 \$ en 1989 donnant à la Tunisie la première place parmi les pays non pétroliers de la rive Sud de la Méditerranée devant le Maroc (880 \$), la Syrie et l'Égypte.

Sur le plan international, cette performance donne à la Tunisie également le sixième rang parmi l'ensemble des états africains précédée de quelques états pétroliers : Algérie, Libye, Gabon mais également de l'Afrique du sud et de l'Île Maurice.

La position de la Tunisie pour d'autres indicateurs du niveau de développement social est encore plus avantageuse :

- î L'espérance de vie à la naissance est de 66 ans plaçant la Tunisie en 3^e position en Afrique après le Botswana et l'Île Maurice, devançant ainsi l'ensemble des pays du Maghreb, ceux de la rive sud de la Méditerranée et les états pétroliers africains.
- î Le taux brut de natalité (16 ‰), ainsi que le taux brut de mortalité (7 ‰) placent la Tunisie en deuxième position sur l'ensemble du continent africain. C'est également en Tunisie que l'on consomme le plus de calories par jour sur l'ensemble des pays du Maghreb : 2964 contre 2820 au Maroc et 2726 en Algérie. C'est également en Tunisie que les enfants ont le plus de chance de survie : le taux de mortalité infantile étant de 46 ‰ en 89 contre 69 ‰ au Maroc et en Algérie et 77 ‰ en Libye.

Le taux de scolarisation global, celui des filles en particulier, le nombre d'habitants par médecin, la garantie des droits de la femme sont autant de critères qui placent la Tunisie en tête des pays du Maghreb.

Ces performances ne doivent toutefois pas masquer certaines fragilités que la mise en œuvre de l'ajustement structurel a contribué à renforcer.

5. La dégradation croissante du marché de l'emploi

Le rythme de création d'emplois a été ralenti sur la période 87-91 aboutissant à une création totale de 204 000 emplois nouveaux à comparer à une demande additionnelle sur la période estimée à 300 000 postes.

Le nombre de chômeurs, officiellement recensés atteint en 1989 : 320 000 personnes, soit 15,3 % de la population active contre 245 000 en 1984 et 13,1 % de la population active.

La réalité concernant le chômage en Tunisie est probablement plus importante. Plusieurs analystes indépendants la situent aujourd'hui autour de 20 % de la population active, soit 500 000 personnes.

Plusieurs phénomènes contribuent à cette différence :

- À les travailleurs partiels et saisonniers ne sont pas comptabilisés officiellement comme chômeurs au-delà de 90 jours de travail par an,
- À la demande additionnelle d'emplois a officiellement baissé entre 82-86 et 87-91 par l'amélioration du taux de scolarisation des personnes en âge d'activité,
- À le nombre de femmes en quête de travail est probablement sous-estimé pour des raisons socio-culturelles évidentes.

Un fait important pour le chômage en Tunisie, directement lié aux avancées sociales sur d'autres plans est qu'il concerne une population de plus en plus éduquée.

Ainsi, si en 1980, le pourcentage de chômeurs illettrés est de 36,7 %. Il n'est plus en 1987 que 21,8 %.

Par contre le nombre de chômeurs ayant suivi des études secondaires double sur la même période passant de 15,2 % à 29,0 %.

Sur la même période, le nombre de chômeurs ayant suivi des études supérieures est multiplié par 7 ! passant de 0,3 à 2 % du total.

Cette spécificité nouvelle du chômage en Tunisie exigera l'identification de solutions plus élaborées que celles utilisées à ce jour.

Elle pose en fait un double problème : d'abord celui de l'adéquation de la formation au marché de l'emploi et de l'identification de nouvelles filières de formation techniques plus adaptées aux besoins de l'économie mais également l'accès des entreprises tunisiennes à des technologies nouvelles seule garantie de pouvoir assurer l'emploi d'une population jeune, éduquée et ambitieuse.

6. Le déséquilibre régional

La Tunisie a eu de tout temps des disparités régionales importantes.

Certaines sont liées à la géographie, d'autres trouvent leur origine dans des périodes lointaines.

La politique volontariste des années 60 a essayé de corriger en partie ces disparités en installant des unités industrielles à l'intérieur du pays : ex. l'unité de Cellulose à Kasserine, les unités de production d'engrais à Gabès ...

Ces actions sont toutefois restées isolées et n'ont pas été intégrées dans une politique d'aménagement du territoire cohérente.

Le résultat est que les régions de l'Ouest, du Centre Ouest et du Sud sont aujourd'hui les plus pauvres du pays. Le revenu par tête d'habitant y est au tiers de celui de Tunis et des régions côtières.

Près de 50 % de la population tunisienne est concentrée entre Tunis, Sfax, Sousse et Nabeul-Hammamet.

L'arrière pays, dix fois plus étendu que la zone côtière est semi-désertique.

Ce phénomène s'est aggravé avec les dernières années : le désengagement de l'Etat de l'investissement productif et l'activation des mécanismes de marché ne favorisent pas une installation spontanée du secteur privé dans ces zones déshéritées.

Plus grave encore : l'analyse de la répartition régionale des investissements publics montre que les régions qui continuent à bénéficier du maximum d'attention sont

toujours celles du Nord-Est autour de la capitale.

Ce sont donc les régions les mieux loties qui continuent à drainer les investissements publics.

En contre partie, ce sont également les régions les moins équipées qui attirent le moins l'investissement public (Nord-Ouest et centre-Ouest).

Le dilemme est certes difficile à résoudre !

L'Etat doit d'un côté rechercher et donner la priorité aux investissements les plus rentables, ce qui veut dire généralement les investissements dans les zones déjà équipées et d'un autre, faire preuve de volontarisme pour lever les obstacles pouvant empêcher le secteur privé d'investir dans les zones encore démunies.

Il est important que cette contradiction soit levée, car c'est là le seul moyen pour que des populations entières ne se sentent pas écartées du processus de développement, qu'elles aient un autre choix que l'exode rural avec ses conséquences de délinquances, de déstructuration sociale ou d'acculturation et le désespoir avec ses conséquences d'extrémismes de tous bords.

Cette analyse rapide de l'évolution récente de la situation économique de la Tunisie montre que stabilisation et croissance ont pu être menées de pair sur les six dernières années.

Ceci est d'autant plus remarquable que la Tunisie ne dispose pas de grands moyens naturels.

Son atout principal a été l'Homme.

Toute œuvre de développement devra intégrer une dimension sociale de manière à ce que le développement ne génère pas des frustrations, des exclusions et des extrémismes.

IV. QUELS DEFIS POUR LES ANNEES A VENIR

1. Intégration régionale

La Tunisie a opté résolument depuis 1986 pour une ouverture économique sur le reste du monde.

Son développement ne peut plus être ni auto-centré, ni centralisé et planifié.

Cette décision a été peut-être autonome. elle n'en répond pas moins aux contraintes objectives de l'évolution mondiale.

Les échanges s'internationalisent, l'économie se mondialise et il n'y a plus de salut

que pour un quelconque pays que dans une intégration économique plus large que celle de ses propres frontières.

En termes de pouvoir d'achat, les 8 millions de tunisiens que nous sommes, ne représenteraient que l'équivalent de moins de 700 000 européens.

Pourrait on imaginer qu'une telle population, celle d'une ville moyenne européenne puisse prétendre à un développement auto-centré au moment même où les pays européens se regroupent dans un ensemble économique de 320 millions d'habitants pour pouvoir faire face à l'ensemble américain avec les Etats Unis, le Canada et le Mexique d'un côté et l'ensemble asiatique du sud-est avec le Japon et ses dragons tout autour d'un autre côté.

L'avenir de la Tunisie, à mon sens, ne peut être envisagé que si amarré à un certain nombre d'ensembles économiques régionaux, d'abord le Maghreb mais également l'Europe, au moins dans ses composantes du Sud de la Méditerranée occidentale.

Sans entrer dans des considérations idéologiques ou politiques, je limiterai ma compréhension du Maghreb à celle de ses trois pays centraux : Tunisie - Algérie - Maroc.

Les deux autres, périphériques : Libye et Mauritanie me semblent présenter des spécificités culturelles et économiques telles que leur intégration dans cet ensemble central en freinerait la consolidation sans lui apporter une assise complémentaire.

Ces trois pays réunis avaient une population en 1989 de 56 millions d'habitants, un produit intérieur brut de 71 milliards de dollars.

Ils représentent, réunis, moins de 8 % du PIB de la France qui elle aussi compte 56 millions d'habitants.

C'est à peine la moitié du PIB de la Belgique (157 milliards de dollars) qui elle, ne compte que 10 millions d'habitants.

C'est à peine 20 % du PIB de l'Espagne qui ne compte que 38 millions d'habitants.

Ces comparaisons permettent de relativiser le problème.

Le développement du Maghreb, ne peut constituer une menace à quelque titre que ce soit face à l'Europe.

Bien au contraire, le développement économique du Maghreb devrait sécuriser l'Europe à plus d'un titre.

D'abord, il permettrait de fixer ses populations localement en leur donnant du travail et les conditions d'une vie décente. Quels problèmes pourraient être alors évités, quelles incompréhensions pourraient être dépassées et quels racismes pourraient être évités.

Ensuite, le développement du Maghreb contribuerait nécessairement à élargir ses capacités d'absorption de produits européens.

Aujourd'hui la Tunisie réalise 52 % de ses importations à partir des pays de la méditerranée.

50 % de ces importations méditerranéennes viennent de la France et 26 % de l'Italie.

Les chiffres sont aussi significatifs en matière d'exportations : 57 % des exportations tunisiennes vont vers des pays méditerranéens.

41 % des ces exportations méditerranéennes vont vers la France et 34 % vont vers l'Italie.

Le Japon a bien compris cette problématique depuis longtemps, c'est lui qui a assuré le développement des quatre dragons : Corée du Sud, Singapour, Hong Kong et Taiwan en y investissant directement de manière massive et en y transférant la technologie maîtrisable localement.

En faisant de la sorte, le Japon délocalisait une partie de sa production il bénéficiait d'abord de coûts de production moins élevés, enrichissait ensuite ces pays et en faisant donc un débouché supplémentaire à ses propres produits, les utilisait enfin comme base d'exportation vers le reste du monde.

Bref il n'en retirait que des avantages.

Cette approche n'a pas été ponctuelle et figée, elle est dynamique et continue.

Les quatre dragons accédant à une meilleure maîtrise de la technologie, se voyaient confier des investissements de plus en plus élaborés technologiquement.

Eux-mêmes délocalisent aujourd'hui à leur tour vers des pays périphériques de la région : Indonésie, Thaïlande, Chine Populaire ...

Le Japon se spécialisant de plus en plus dans les technologies de pointe.

C'est cette approche que l'Europe se doit de développer avec le Maghreb.

Les relations Europe-Maghreb ne devraient plus être perçues comme des relations de concurrence mais de complémentarité confiante.

Aujourd'hui la Tunisie doit faire face à des défis majeurs en matière d'emploi et d'acquisition de technologies.

Seuls des investissements directs importants pourraient l'aider à les relever.

L'Europe occidentale du Sud de par sa proximité géographique, ses liens historiques, son identité culturelle et ses relations économiques et commerciales privilégiées doit y jouer un rôle fondamental.

Ceci est sa portée, financièrement et technologiquement tout en lui procurant de multiples avantages.

C'est à ce prix que la Méditerranée pourrait retrouver sa vocation de lac de paix et de prospérité.

La Tunisie a mis trente ans pour se débarrasser de ses complexes d'ancien protectorat et pour appeler de ses vœux des investissements directs sans crainte ni suspicion.

2. Promotion des ressources humaines

L'homme étant la richesse première de la Tunisie, toute la difficulté des années à venir sera de faire que le développement n'ait pas pour unique finalité la croissance mais également la promotion des ressources humaines.

2.a L'emploi

Pour une population jeune et éduquée, l'emploi n'est pas uniquement un moyen d'accéder à une source de revenus. C'est d'abord et ce sera de plus en plus le cas en Tunisie, un moyen d'intégration sociale, un mode d'affirmation de la citoyenneté.

Un jeune sans emploi se sentira inutile, exclu même si une certaine prise en charge familiale ou sociale pouvait atténuer les affres de sa condition matérielle.

2.b La satisfaction des besoins de base

Pour être durable, le développement devra être solidaire. La création de richesses au niveau national devra se répercuter auprès de chacun par la satisfaction des besoins de base élémentaires : apport calorique journalier minimal, couverture sanitaire et éducation.

2.c La femme dans le développement

Malgré des progrès considérables sur les trente cinq dernières années, la femme ne bénéficie pas encore complètement d'une position équivalente à celle de l'homme dans le processus de développement.

Le taux de la population active féminine passe de 5,5 % en 1966 à 21 % en 1989.

Malgré une croissance appréciable, il reste donc faible, bien en deçà du taux de la population active masculine.

Sur le plan qualitatif, les femmes se retrouvent essentiellement dans les secteurs et positions peu qualifiés : agriculture, artisanat, textile et tourisme.

Dans le domaine de l'éducation, le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire et secondaire passe de 42,5 % en 1986 à 45,5 % en 1991.

Ces taux cachent toutefois une dure réalité : l'abandon scolaire précoce des petites filles particulièrement en milieu rural.

L'œuvre de développement doit être une œuvre collective et il est inconcevable que la Tunisie demeure durablement pour une raison ou une autre privée d'une part importante de la moitié de ses capacités physiques et intellectuelles.

2.d L'Education

Pour pouvoir face à la concurrence étrangère, développer et créer de l'emploi, l'entreprise tunisienne devra largement améliorer son encadrement sur les prochaines années : tant en termes quantitatifs que qualitatifs.

Elle devra pour cela trouver auprès des débouchés des systèmes d'éducation et de formation les compétences répondant à ses besoins.

L'université devra donc faire preuve de capacité d'écoute et d'adaptation en identifiant les besoins de l'industrie et en y adaptant sa production.

Il s'agira là d'un des des plus grands défis de l'Université Tunisienne, habituée jusque là à ronronner sur elle-même, à produire en reproduisant et à considérer comme avilissante toute ouverture sur l'industrie.

Une grande réforme a été lancée à ce sujet : création de l'école de base, réhabilitation de l'enseignement des sciences et des techniques, création de filières courtes ou moyennes : Bac + 2 ou Bac + 3 pour la production de techniciens supérieurs nécessaires à l'encadrement des entreprises, réhabilitation de filières d'excellence ...

Toutes ces réformes ne recueillent pas l'adhésion de tout le monde universitaire. Elles bousculent beaucoup trop d'habitudes et de chasses gardées pour être accueillies avec un enthousiasme débordant.

Il faudra pourtant les approfondir et persévérer afin que le système d'enseignement cesse d'être en Tunisie ce qu'un ancien ministre du Plan avait qualifié de "*véritable machine à produire des déchets*".

3. Transformation du rôle de l'Etat et réforme de l'Administration

Pour relever l'ensemble de ses défis libérer les initiatives privées et donner aux entreprises la possibilité d'investir, de créer de l'emploi, de générer des impôts et des devises, l'Etat devra changer de comportement en Tunisie.

Il devra se recentrer sur sa fonction première celle de puissance publique définissant la règle du jeu et veillant à son application impartiale.

Il devra élaguer des fonctions qu'il a assumées jusque-là pour des raisons historiques, mais qui aujourd'hui le détournent de ses fonctions fondamentales.

A chacun son métier !

L'Etat devra être responsable de la sécurité publique, de la sécurité des transactions économiques, promouvoir la confiance des opérateurs économiques, définir les règles du jeu veiller à leur application objective et impartiale et à leur constante adaptation à l'économie, impulser une dynamique de développement économique à travers les instruments d'orientation et de régulation macro-économiques : Plan, Budget, Politique économique, Politique monétaire et de change.

Il devra enfin assurer au pays un niveau d'équipement en infrastructures compatible avec le niveau de développement escompté.

Voilà ce que devra faire l'Etat.

Ce qu'il ne devra plus faire par contre : c'est de gérer directement des entreprises dans des secteurs concurrentiels et non stratégiques, décider à la place des opérateurs intervenir systématiquement et préalablement à toute décision d'octroi de crédit, de transfert de devises ou autres ...

Les opérateurs économiques doivent être désormais traités en adultes, c'est à eux de prendre leurs décisions, de gérer leur sort en fonction de règles du jeu claires et explicites dont l'Etat contrôlera à posteriori l'application.

Cela demandera à l'Administration une mutation profonde, culturelle d'abord : sa relation avec l'entreprise devra évoluer d'une relation de méfiance et de suspicion à une relation de partenariat complice, structurelle ensuite car l'administration devra s'alléger du plus gros de ses troupes, mais se renforcer en termes de capacités d'analyse, d'orientation et de négociation.

Voilà les défis que la Tunisie aura à affronter pour réussir le tournant du siècle.

Ils sont nombreux et complexes et elle aura besoin pour les réussir de mobiliser toutes ses capacités et compétences.

Cela ne pourra sans doute pas se faire sans un approfondissement de l'exercice de la démocratie seule garantie de participation et de mobilisation de toutes les forces vives de la nation.